

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****1ERE REUNION DE 2018****Séance du 13 mars 2018**

CD20180313_14

id. 3568

L'an deux mille dix huit, le treize mars , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme CABOS (pouvoir à M. BERTELLI), M. HEBRARD (pouvoir à Mme RIOLS)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum :16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

MODIFICATION DES COMMISSIONS D'ÉTUDE

Lors de la réunion du 15 mars 2017 consacrée en particulier au débat d'orientations budgétaires, l'Assemblée s'était prononcée sur plusieurs ajustements et modifications concernant les commissions d'étude consécutivement à l'entrée en

application de la loi NOTRe. Les transferts de compétences prévus par ce texte en matière économique et en matière de transports conduisent en effet à reconsidérer l'organisation de la collectivité au niveau des commissions.

Pour rappel, les propositions suivantes avaient été formulées :

1 – suppression de la 4ème commission (Économie) et de la 10ème commission (Transports)

2 – transfert des compétences résiduelles dans les conditions suivantes pour la 10ème commission :

- organisation du transport spécial à l'intention des élèves handicapés : 6ème commission (éducation, enseignement supérieur, sport),
- avis du Département sur toute consultation dans le cadre de plans locaux, régionaux ou nationaux : 8ème commission (aménagement du territoire, tourisme et patrimoine),
- aménagements liés aux infrastructures de transport : 5ème commission (travaux publics, voirie, bâtiments départementaux).

Lors de cette réunion, l'Assemblée avait décidé d'approuver la suppression de la commission économie (4ème) avec effet au 1er mai 2017 et de reporter à une réunion ultérieure la décision concernant la commission des transports (10ème).

La situation étant désormais établie, avec le transfert définitif de la compétence transport à la Région au 1er janvier 2018, Monsieur le Président propose d'approuver le principe et les conditions de suppression de la commission transports avec effet au 1er avril 2018.

*
* *

En application de ces dispositions

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de Monsieur le Président,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le principe et les conditions de suppression de la commission Transports et Multimodalités avec effet au 1^{er} avril 2018 ;
- Approuve la modification de la codification des commissions d'étude, dans les conditions suivantes :

1^{ère} commission : finances

2^{ème} commission : affaires générales, personnel

3^{ème} commission : solidarité, santé, action sociale, handicap et logement

4^{ème} commission : travaux publics, voirie, bâtiments départementaux

5^{ème} commission : éducation, enseignement supérieur et sport

6^{ème} commission : agriculture, économie et ruralité

7^{ème} commission : aménagement du territoire, tourisme et patrimoine

8^{ème} commission : environnement

9^{ème} commission : culture et patrimoine.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC